



Délégation de signature

Arrêté DGS n° DS-03-10-16-1 RIGALLEAU François Directeur MSHS MSHS

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 13-5-2016 du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la Présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 27-5-2016-1 du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 27 mai 2016 portant élection de Monsieur Ludovic LE BIGOT à la fonction de Vice-président en charge des Moyens ;
- Vu l'acte en date du 1^{er} mars 2015 portant désignation de Monsieur François RIGALLEAU en qualité de Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSHS) ;

1/2

Arrête

Article 1 : Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur François RIGALLEAU, Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSHS), à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement ;
- les autorisations d'invitation des personnalités extérieures ;
- les autorisations d'utilisation ponctuelle des locaux par toute personne ou organisme extérieurs à l'Université hors contrat de location et dans le respect des règles instituées par l'Université ;
- les autorisations d'utilisation de véhicule personnel ;
- les conventions individuelles de stage, les conventions de tutorat ou monitorat, les conventions de formation continue et les conventions de formation à distance ;

Article 2 : Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur François RIGALLEAU, Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSHS), à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commandes, dans la limite d'un montant de 15 000 euros HT ;
- tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 15 000 euros HT ;
- tous les actes d'engagement juridique des recettes propres à la MSHS hors recherche ;

Article 3 : Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur François RIGALLEAU, Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSHS), à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants concernant le Centre financier U80C02 :

- tous les actes d'engagement des dépenses dans la limite d'un montant de 15 000 euros HT ;
- tous les actes de liquidation et/ou de certification du service fait ;
- les arrêtés de prise en charge des frais de mission ;
- tous les actes d'ordonnancement de la recette ;

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François RIGALLEAU, Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSHS), et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Ludovic LE BIGOT, Vice-président en charge du Pilotage et des Moyens, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents mentionnés aux articles 2 et 3 du présent acte.

Article 5 : Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Vu le
Les délégataires,

François RIGALLEAU

Ludovic LE BIGOT

Fait à Poitiers le 3 octobre 2016
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

2/2

Direction des Affaires Juridiques
de
l'université de Poitiers

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le

14 OCT. 2016